COPIE CERTIFIEE CONFORME

C O P A R C

Société Anonyme au capital de 5 760 000 euros
régie par le Code des Assurances
RCS PARIS B 331 280 776
Siège Social : 14 rue Halévy - 75009 PARIS

8403 13416

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2002

5341

L'an deux mil deux,
le 6 novembre à 17 heures,

Les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration suivant lettres en date du 21 octobre 2002 .

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Madame Laurie MAILLARD préside la séance en sa qualité de président du Conseil d'Administration.

W FINANCE représentée par Monsieur Marc MESSIER et Monsieur Jean-François VERT, les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Jean-Pierre QUATRHOMME assure les fonctions de secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les statuts de la société,
- la feuille de présence à l'assemblée,
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- les copies des lettres de convocation,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que ces documents ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouvel administrateur
- Questions diverses,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Le Président donne lecture du rapport du conseil d'administration.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demande la parole.

Le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Philippe-Michel LABROSSE en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2005 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Philippe Michel LABROSSE a fait savoir qu'il acceptait ce mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 18 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président | Le secrétaire | Les scrutateurs

COPIE CERTIFIEE CONFORME

C O P A R C

Société Anonyme au capital de 5 760 000 euros
régie par le Code des Assurances
RCS PARIS B 331 280 776
Siège Social : 14 rue Halévy - 75009 PARIS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 NOVEMBRE 2002

L'an deux mil deux,
Le 20 novembre à 16 heures,

Au siège social, 14 rue Halévy – 75009 PARIS

Les Administrateurs de la Société COPARC se sont réunis en Conseil sur convocation du Président, Madame Laurie MAILLARD.

Etaient présents et ont émargé le registre de présence :

- Madame Laurie MAILLARD	Président du Conseil
- Monsieur Philippe Michel LABROSSE	Administrateur
- Monsieur Gilles-Emmanuel BERNARD	Administrateur
- W FINANCE, représentée par Monsieur Marc MESSIER	Administrateur
- A.G.F, représentées par Monsieur Jean-François DEBROIS	Administrateur
- Monsieur DOUBROVINE	Administrateur
- Monsieur Jean-François VERT	Administrateur
- Monsieur Géraud BRAC de la PERRIERE	Administrateur

Etait absent et excusé

- Monsieur TOUSSAINT	Administrateur

Madame Laurie MAILLARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Monsieur Jean-Pierre QUATRHOMME assure les fonctions de secrétaire.

En conséquence, Madame Laurie MAILLARD constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le conseil peut valablement délibérer.

Puis le Président rappelle que le conseil est appelé à délibérer sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mai 2002
- Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement du Directeur Général démissionnaire
- Examen des comptes arrêtés au 30 septembre 2002
- Activité de la Société arrêtée au 31 octobre 2002
- Prévision à fin 2002
- Questions diverses.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 MAI 2002

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL EN REMPLACEMENT DU DIRECTEUR GENERAL DEMISSIONNAIRE

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Gilles-Emmanuel BERNARD en qualité de Directeur Général et le remercie pour son efficacité et pour l'activité qu'il a mené au sein de la Société.

Après en avoir délibéré, le Conseil nomme à l'unanimité Monsieur Philippe-Michel LABROSSE, Directeur Général de la Société pour la durée de son mandat d'administrateur.

Monsieur Philippe-Michel LABROSSE déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne le cumul du nombre de mandats qu'une personne peut occuper.